

La Tombe

<"xml encoding="UTF-8?">

La Tombe

La tombe est l'une des étapes les plus terrifiantes et les plus désolantes du voyage vers l'Autre-monde.

Car n'est-ce pas la tombe qui dit: «Je suis la maison du dépaysement Je suis la maison de la désolation Je suis la maison des vers».

Cette étape comporte des obstacles très difficiles à négocier et des lieux désolants et terrifiants. En voici quelques-uns:

Le premier obstacle:

la désolation de la tombe:

Il est dit dans "Man lâ Yah-dhuruh-ul-Faqîh" d'al-Cheikh al-C,adûq que la tombe comporte des terreurs affreuses. Aussi ne doit-on pas entrer le mort d'un coup dans sa fosse. On doit le déposer d'abord près de celle-ci et on attend un peu jusqu'à ce que le mort se prépare à cette entrée. Puis on doit le rapprocher encore un peu plus de la fosse et on attend là encore quelques minutes avant de le déposer enfin dans son tombeau.(Man lâ Yah-dhuruh-ul-Faqîh, d'al-Chiekh al-C,adûq, 1/ 170)

Al-Majlicî explique ce souci de dépôt progressif du corps dans la fosse ainsi: «Certes l'âme s'est séparée du corps, mais il y a l'âme animale qui est déjà morte, alors que l'âme parlante reste vivante lorsqu'elle quitte le corps. De ce fait, elle éprouve la peur de la pression de la tombe, l'interrogatoire de Munkar et Nakîr(24), les supplices d'al-Barzakh. De plus cette procédure progressive de la mise sous terre du mort, devrait servir de leçon aux vivants afin qu'ils réfléchissent à ce qui les attend dans l'avenir.

On rapporte selon un hadith crédible que l'Imam Mûssâ al-Kâdhim (as)dit: «Les maisons malgré leur largesse me paraissent trop étroites, chaque fois que je me rappelle ce qu'on dit à propos de l'enterrement du mort, à savoir: lorsque vous amenez un mort vers sa tombe, accordez-lui un délai d'une heure avant de l'y déposer, afin qu'il se prépare à l'interrogatoire de Munkar-un et Nakîr-un». Barâ' ibn 'Azib, l'un des Compagnons les plus connus du Prophète

(swas) témoigna: «Nous étions un jour avec le Messenger d'Allah, lorsque son regard tomba sur un attroupement de gens.

Il demanda alors: «Pourquoi cet attroupement?».

On lui répondit: «Ces gens se sont rassemblés pour creuser un tombeau Dès qu'il entendit le mot «tombeau», il s'y dirigea promptement et une fois arrivé à son niveau, il s'assit sur ses genoux à côté du tombeau. Je suis allé de l'autre côté pour être en face de lui et voir ce qu'il faisait. Je l'ai vu alors pleurer tellement que la terre était trempée de ses larmes. Puis il nous regarda et dit: ô mes frères Préparez-vous à un sort pareil à celui-ci, c'est-à-dire à cette fosse et à cet enterrement».

Selon Cheikh Bahâ' al-'A^{milî}, on a vu un sage soupirer au moment de sa mort. On lui demanda la raison de ses soupirs. Il répondit: «Que pensez-vous de quelqu'un qui part pour un long voyage (sur monture ou à pieds à l'époque) sans porter de provisions? ou qui séjourne dans une fosse sans compagnon ni ami? ou qui se présente devant un juge juste et intègre, alors qu'il n'a rien préparé et qu'il n'a rien à dire pour sa défense?».

Al-Qutb al-Rawandî rapporte: «'Issâ appela sa mère, Maryam (Marie) (P) après sa mort: «ô mère Dis-moi Est-ce que tu désires retourner à ce monde?» Marie (p) répondit: «Oui, pour prier Allah pendant une nuit glaciale et jeûner pendant une journée torride Cette voie est terrifiante»

Il est rapporté que Fatimah-al-Zahrâ' (p) laissa dans son testament à l'Imam Ali, ce qui suit, entre bien d'autres recommandations: «Lorsque je mourrai, lave-moi, enveloppe-moi, prie sur moi, dépose-moi dans le tombeau, remets la terre sur moi, assieds-toi à côté de ma tête en face de moi, récite le Livre d'Allah et lis beaucoup de du'â', car c'est un moment où le mort a besoin de l'agréable compagnie des vivants».(Mustadrak al-Wasâ'il d'al-Cheikh al-Nûrî, 1/ 148, Bâb 79, hadith 7.)

Selon un hadith le Prophète (swas) dit: «Le mort ne connaît pas un temps plus difficile que la première nuit passée dans la tombe. Aussi sollicitez la Miséricorde d'Allah pour vos morts en faisant l'aumône. Que celui qui n'a pas les moyens d'offrir celle-ci accomplisse à sa place deux rak'ah de prière dont la première comporte la lecture de la sourate Al-Hamd une fois, suivie de la sourate Al-Ikhlâç 2 fois, et la seconde, la sourate Al-Hamd une fois, suivie de la sourate Al-

Takâthur 10 fois, et qu'il dise après la fin de la prière: Allâhumma çalli 'alâ Muhammadin wa âle Muhammadin wa b'ath thawâbahâ ilâ qabri ... (mentionner le nom du défunt) (O mon Dieu Prie sur Muhammad et les Membres de la Famille de Muhammad et envoie le mérite spirituel de cette prière à Untel fils d'Untel - mentionner le nom du défunt - . Allah envoie alors tout de suite mille Anges vers la tombe du mort portant chacun un manteau, élargit sa tombe jusqu'au Jour où l'on soufflera dans la Trompe (le Jour de la Résurrection). En outre, celui qui accomplit cette prière sera crédité du mérite spirituel d'un nombre de bonnes actions équivalent au nombre de jours où le soleil se lève durant sa vie...)).(Safînat al-Bihâr de Cheikh Abbâs al-Qummî, 2/ 47)

Il y a une autre prière pour conjurer la désolation de la première nuit de la tombe:

C,alât-ul-Wahchah, que l'on appelle également C,alât-ul-Hadiyah lil-Mayyet.

On l'accomplit la nuit du jour où l'on a enterré le mort. Cette Prière consiste en deux rak'ah.

Dans la première rak'ah on doit réciter la sourate Al-Hamd suivie d'A'ayat al-Kursî. Dans la seconde rak'ah, on doit réciter la sourate Al-Qadr (Innâ anzalnâhu) dix fois après la récitation de la sourate Al-Hamd. On récite le du'â' suivant après la fin de la Prière:

- Allâhumma çalli 'alâ Muhammadin wa âli Muhammad, wa-b'ath thawâbaha ilâ qabri ...Untel (le nom de la personne décédée) (Seigneur Que Ta Paix soit sur Muhammad et sa Progéniture, et envoie sa récompense (de cette Prière) au tombeau de (le nom du mort)).(Uçûl al-Kâfi, 3/ 285)

Al-Hâj Mullâ Fat-h-'Alî al-Sultânâbâdî rapporte un témoignage significatif et instructif à ce sujet:

«J'ai l'habitude d'offrir deux rak'ah de prière pour chaque mort parmi les partisans des Ahl-ul-Bayt (p) la nuit qui suit son décès, et ce peu importe si je le connaissais ou non, et sans que personne ne le sache.

»Un jour, j'ai rencontré un ami sur mon chemin et il m'a dit: «J'ai vu en rêve la nuit d'hier Untel qui était décédé quelques jours avant. Je lui ai demandé alors comment il allait et ce qui lui est arrivé après sa mort.

»Il m'a répondu: «J'étais en difficulté soumis à de rudes épreuves. Je subissais le châtimement et souffrais des supplices. Mais deux rak'ah de prière accomplies par Untel (il t'a nommé) m'ont sauvé des tortures. Qu'Allah couvre de sa Miséricorde son père pour la faveur et le grand service qu'il m'a rendu.

»Mon ami m'a demandé alors quelle était l'histoire de cette prière et je lui ai raconté mon habitude de prier pour les morts et les mortes parmi les adeptes d'Ahl-ul-Bayt (p).»(Dâr al-Salâm d'al-Nûrî, 2/ 315)

Si on récite 100 fois la récitation de l'invocation Lâ ilâha illâllâhu-l-Malik-ul-Haqq-ul-Mubîn, (Il n'y a de Dieu qu'Allah, le Roi, la Vérité évidente) on sera à l'abri de la pauvreté et de la désolation de la tombe. De même cette récitation apporte la richesse et ouvre les portes du Paradis à celui qui la fait.

La lecture de la sourate Yâ-Sîn avant de dormir contribue aussi à alléger la désolation de la tombe.

Celui qui jeûne 12 jours au mois de Cha'bân, aura droit à la visite de 70 mille Anges dans sa tombe chaque jour jusqu'au Jour où on soufflera dans la «Trompe»

Celui qui rend visite à un malade, Allah affectera un Ange pour lui rendre visite dans sa tombe chaque jour jusqu'au Jour de la Résurrection.(Bihâr al-Anwâr, 8/ 217)

L'amour d'Ahl-ul-Bayt est aussi un facteur de la conjuration du sentiment de désolation dans la tombe.

Abî Sa'îd al-Khidrî rapporte qu'il a entendu le Prophète (swas) dire à l'Imam Ali (p): «Je t'annonce une bonne nouvelle ô Ali Tes adeptes ne pousseront pas de soupirs lors de leur mort, ni n'éprouveront de sentiment de désolation dans leurs tombes, ni crainte le Jour de la Résurrection». (Bihâr al-Anwâr, 7/ 168)

La prière spéciale de la nuit de Raghâ'ib(c'est la première nuit de jeudi à vendredi du mois de Rajab.) est particulièrement recommandée pour supporter la désolation de la tombe.

En effet, on rapporte du Prophète (swas) que celui qui accomplit cette prière Allah lui pardonne beaucoup de péchés, lui enverra le thawâb (récompense ou mérite spirituel) de cette prière la première nuit qu'il passera dans la tombe sous forme d'un visage souriant ayant la langue déliée.

Il lui dira: «Je t'apporte une bonne nouvelle: tu es sauvé de toute épreuve difficile».

Le mort lui demandera: «Mais qui es-tu? Je n'ai jamais vu un visage plus beau que le tien, ni une parole plus douce que la tienne, ni un parfum meilleur que le tien». Le visage répondra: «Je suis le thawâb (la récompense spirituelle) de la Salât que tu as accomplie telle nuit, dans telle ville, à tel mois, en telle année. Je suis venu donc cette nuit pour te faire jouir du droit que tu as acquis grâce à ta Salât, agrémenter ta solitude et enlever ton sentiment de désolation. Et lorsqu'on soufflera dans la Trompe, je constituerai une ombre au-dessus de ta tête le Jour de la Résurrection. Sois heureux donc, car tu ne seras jamais privé de bien».

Le mode d'accomplissement de cette Salât: on fait le jeûne le premier jeudi du mois de Rajab, et entre la Prière du maghrib et du 'ichâ', on accomplit 12 rak'ah de prière par groupes de deux rak'ah se terminant par le Salâm (ou disons six prières similaires de deux rak'ah).

Dans chaque rak'ah on récite une fois la sourate Al-Hamd, 3 fois la sourate Al-Qadr (chapt. 97) et 12 fois la sourate Al-Ikhlâç.

A la fin de la 12e rak'ah (la fin de la Salât) on récite 70 fois: Allâhumma çalli 'alâ Muhammadin al-Nabiyy-il-umiyy-i wa âlihi (ô mon Dieu, prie sur Muhammad, le Prophète analphabète et sur les membres de sa Famille).

Puis on se prosterne et on récite (en prosternation) 70 fois: Subbuhun Quddûsun, Rabb-ul-Malâ'ikati wa-r-rûhi (Il est glorifié et sanctifié, Seigneur des Anges et de l'Esprit).

Puis on se rassoit et on récite 70 fois: Rabbi-gh-fir wa-rham wa tajâwaz 'ammâ ta'lam-u Innaka Anta-l-'Aliyy-ul-A'dham-u (ô Seigneur Pardonne et accorde Ta Miséricorde, et ne tiens pas rigueur de ce que Tu sais, car Tu es certes le Très-Haut, l'Immense).

On se prosterne de nouveau et on récite encore 70 fois: Subbuhun Quddûsun, Rabb-ul-Malâ'ikati wa-r-rûhi (Il est glorifié et sanctifié, Seigneur des Anges et de l'Esprit).

Après quoi on demande à Allah d'exaucer tous les vœux que l'on forme sur le moment.(33)

Le Deuxième obstacle:

La 'adîlah (l'abjuration ou l'apostasie) lors de la mort.

'Adîlah, signifie abandonner la Vérité ou s'en détourner pour le Faux lors de la mort, sous l'effet de la présence de Satan auprès du mourant et de ses tentations en vue de susciter en lui le scepticisme et de le conduire à l'apostasie.

Contre le risque de ce mal du dernier moment de l'existence de l'homme, il y a des du'â' et des ta'withah (invocation de protection):

Selon Fakhr al-Muhaqqiqîn: «Quiconque veut être à l'abri de la 'adîlah, qu'il remette en mémoire les preuves de la Foi, qu'il se rappelle clairement les cinq Fondements de la Religion et qu'il y réfléchisse à tête reposée. Puis se confiant totalement à Allah, qu'il récite l'invocation suivante:

- Allâhumma yâ Arham-ar-râhimîn-a, innî qad wadda'tuka yaqînî hâthâ wa thabâta dînî, wa Anta Khayru Mustawda'in wa qad amartanâ bi-hifdh-il-wadâ'i'i, fa-ruddahu 'alayya waqta hudhûri mawtî

(ô mon Dieu Je Te confie ma certitude (concernant ma foi ferme dans les fondements de la Religion) que voici et ma fermeté dans ma croyance en ma Religion, sachant que Tu es le Meilleur Dépositaire, et que c'est Toi Qui nous ordonnes de bien garder les dépôts Rends-les-moi donc au moment de ma mort)

De même la récitation du fameux Du'â' 'Adîlah est la meilleure prévention contre le danger ou le risque de l'apostasie au moment de la mort.

Muhammad ibn Sulaymân al-Daylami, cité par al-Tûsî, rapporte:

«J'ai dit à l'Imam al-Sâdiq (as) un jour: «Tes Chiites disent que la foi est de deux sortes: l'une est fixe et stable, l'autre déposée et éphémère. Apprends-moi donc un du'â' par lequel je

parferai ma foi, pour qu'elle ne me quitte plus, lorsque je l'aurai lu. L'Imam (p) m'a recommandé alors de lire le du'â' suivant après chaque prière obligatoire:

- Radhaytu billâhî Rabban wa bi-Muhammadin çallâ-llâhu 'alayhi wa âlihi nabiyyan, wa bi-l-Islâmi Dînan, wa bi-l-Qur'âni Kitâban wa bi-l-Ka'batî qiblatan, wa bi-'Alain wallon wa Imâman, wa bi-l-Hasani wa-l-Husayni wa 'Aliyy-ibn-il-Husayn-i wa Muhammad-ibni 'Aliyyin wa Ja'far-ibni Muhammad-in wa Mûsâ-bni Ja'far-in wa 'Aliyy-ibni Mûsâ wa Muhammad-ibni 'Aliyy-in wa 'Aliyy-ibni Muhammad, wa-l-Hasan-ibni 'Alain wa-l-Hujjat-ibni-l-Hasan-i çalawât-ullâhi 'alayhim A'immatan Allâhumma innî radhaytu bihim A'immatan, fa-r-dhanî lahum, Innaka 'Alâ kulli chay'in qadîr-un.

(J'ai agréé Allah comme Seigneur, Muhammad -que la Prière d'Allah soit sur lui et sur sa Famille - comme Prophète , l'Islam comme Religion, le Coran comme Livre, la Ka'bah comme Direction (Qiblah), Ali comme Maître obéi (waliyy) et Imam, al-Hassan et al-Hussain, Ali fils de Hussain, Muhammad fils de Ali, Ja'far fils de Muhammad, Mûssâ fils de Ja'far, Ali fils de Mûssâ, Muhammad fils de Ali, Ali fils de Muhammad, al-Hassan fils de Ali, et l'Argument fils d'al-Hassan, que la prière d'Allah soit sur eux tous, comme Imams. O mon Dieu Je les ai agréés comme Imams, fais-les donc m'agréer, Tu as certes Pouvoir sur toute chose)». (Mafâtîh al-Jinân, 2e partie, p. 131)

Il est à noter que l'accomplissement des prières quotidiennes obligatoires toujours à l'heure exacte ou dès le début de leur horaires prescrits respectifs aide à franchir cette étape ou à se soustraire à ce danger (la 'adîlah ou l'apostasie, l'abjuration), car selon le Hadîth l'Ange de la mort regarde tout le monde cinq fois par jour pendant les horaires des Prières quotidiennes, et dicte l'attestation de foi à ceux qui accomplissaient assidûment leurs prières à l'heure et éloigne d'eux ainsi la tentation d'Iblis le Maudit. (Safînat al-Bihâr, 2/ 549.)

L'Imam al-Sâdiq (as) dit: «Si tu veux qu'Allah scelle tes actes de ce monde avec une bonne mention pour que tu rendes l'âme, en étant crédité des meilleurs actes, tu dois respecter les droits d'Allah en ne dépensant pas Ses bienfaits dans des actes de désobéissance, t'abstenir de considérer Sa clémence envers toi comme une incitation à Sa désobéissance, et être généreux envers quiconque prétend nous aimer, peu importe qu'il dise la vérité ou non, car ton intention sera bénéfique pour toi et son mensonge nuisible pour lui». (Bihâr al-Anwâr, 74/ 303.)

D'autres actes, invocations et pratiques cultuels sont recommandés pour se soustraire au risque de la 'âdîlah au moment de la mort: la récitation assidue de l'invocation suivante:

Rabbanâ lâ tuzigh qulûbanâ ba'da ith hadaytanâ wa hab lanâ min ludunka rahmatan Innaka Anta-l-Wahhâb (Seigneur Ne laisse pas dévier nos coeurs après que Tu nous as guidés et accorde-nous Ta miséricorde. C'est Toi, certes, le Grand Donateur) (Sourate A'le 'Imrane, 3/ 8)

La lecture assidue de «Tasbîhat al-Zahrâ'» (la Glorification qui porte le nom de Fâtimah al-Zahrâ') lequel consiste en la récitation de:

- 34 fois «Allâhu Akbar» (Allah est le plus Grand)

- 33 fois «Alhamdu lillâh» (Louange à Allah)

- 33 fois «Subhân-Allâh».(Gloire à Allah)

Le port d'une bague 'aqîq (agate), notamment si la mention: Muhammadun rasûlullâh, 'Aliyyun waliyy-ullâh (Muhammad est le Messenger d'Allah, Ali est l'Ami proche d'Allah) est inscrite sur la pierre précieuse.

La récitation de la sourate Al-Mu'minûn (chapt. 23) chaque vendredi.

La récitation de cette invocation:

- Bism-illâh-ir-Rahmân-ir-Rahîm, lâ hawla wa lâ quwwata illâ bi-llâh-il-'Aliyy-il-'Adhîm (Au Nom d'Allah, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux. Il n'y a de force ni de pouvoir qui n'émanent pas d'Allah, le Très-Haut, l'Immense), chaque jour après les Prières du matin et du crépuscule.

L'accomplissement, le 22 du mois de Rajab, de huit rak'ah de prière dont chacune comporte la récitation de la sourate Al-Hamd une fois et la sourate Al-Kâfirûn (chapt. 109) 7 fois. Et à la fin de la prière, on récite:

- Allâhumma çalli 'alâ Muhammadin wa âle Muhammadin (ô mon Dieu Prie sur Muhammad et

sur les membres de la Famille de Muhammad) 10 fois et Astagh-fir-ullâh (Je demande pardon à Allah) 10 fois.

Selon Ibn Tâwûs, le Prophète (swas) dit que quiconque accomplit la nuit du 6 au 7 Cha'bân quatre rak'ah de prière dont chacune comporte la lecture de la sourate Al-Hamd une fois et la sourate Al-Ikhlâç 50 fois, Allah enlève son âme alors qu'il se sent heureux, élargit son tombeau dont il sortira avec un visage pareil à la pleine lune en disant:

- Ach-hadu anlâ ilâha illâllâh wa ach-hadu anna Muhammadan 'abduhu wa rasûluh-u
(J'atteste qu'il n'y a de Dieu qu'Allah et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Son
Messenger).(. Iqbâl al-A'mâl, p. 690)

Il est à noter que cette prière qui était également la prière de l'Imam Ali (p) a beaucoup de
.(vertus et commande de grands mérites spirituels (thawâb